N° 112 OCTOBRE 2020

Les Nouvelles de Sibiril

Keleier Sibirill commune.de.sibiril@wanadoo.fr

ETAT CIVIL

Naissances :
- SAILLOUR Giany, le 19 Août 2020
- SAILLOUR Timmy, le 19 Août 2020

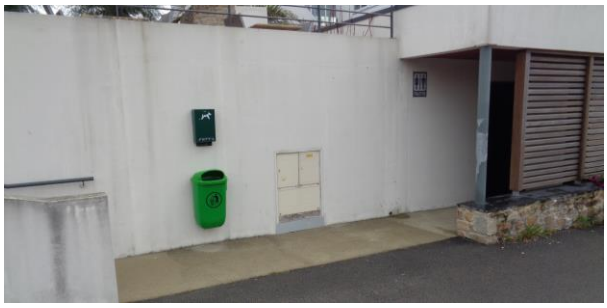
Mariage :
- Joseph BEYOU et Nathalie DAOULAS, le 26 Septembre 2020

Décès :
- FAVÉ Jean-Yves, Marie, le 26 Aout 2020

PLANNING DE LA REMORQUE

03/10	Guernevez Vian (Rue des Genêts)	17/10	Bourg
10/10	Port Neuf	24/10	Moguériec (Parking des Viviers Beganton)

CROTTES DE CHIENS : DES SACS A DISPOSITION DES PROPRIETAIRES SUR MOGUERIEC



La municipalité a mis en place un « TOUTOU CROTTES » sur Moguériec. Il s'agit d'une borne contenant des petits sacs plastiques étanches qui servent de **ramasse-crottes**. Destiné aux propriétaires d'animaux à quatre pattes, ses sacs permettent la propreté des trottoirs et des rues de Sibiril. Une poubelle s'y trouve juste à côté afin d'y déposer le sac.

Pour rappel, chaque propriétaire est responsable de son animal et doit respecter la Loi.
Articles L. 211-22 : Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26. Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités d'application du présent article.

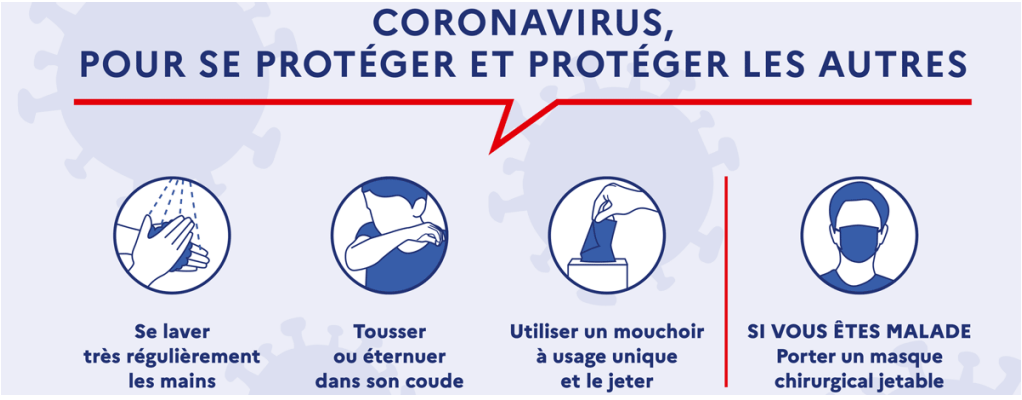
RAPPEL SUR LA CIRCULATION

Les riverains de Sibiril demandent aux automobilistes de lever le pied. En effet la vitesse de circulation de certains d'entre eux dépasse fortement la limitation imposée. Plusieurs plaintes ont été faites en Mairie.

URBANISME

Demandeur	Nature des travaux	Adresse	Dépôt	Décision
Mr et Mme HUMBLOT Martial	Modifications d'aspect extérieur	Rue du Port	20/07/2020	ACCORD
Mr et Mme CREACH François	Extension Maison	10 Kerhuilec	31/07/2020	ACCORD

Les déclarations de travaux n'apparaissent pas dans *Les Nouvelles de Sibiril* mais sont consultables en mairie.



HORAIRES DE LA BASSE SAISON DES DECHETERIES DU LUNDI AU SAMEDI

Haut-Léon Communauté met à disposition des habitants du territoire quatre déchetteries (Plougoulm, Cléder, Lanhouarneau, Ile de Batz). Elles sont gratuites pour les particuliers. Elles acceptent un grand nombre de déchets qui seront ensuite acheminés vers des filières de traitement les plus adaptées. Vous pouvez y déposer les déchets volumineux, les gravats, le carton, le bois, la ferraille, les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), les déchets chimiques et radiographie, les batteries, les piles, les déchets végétaux si vous pouvez les broyer et les composter, les textiles. **Les gardiens de déchetterie sont présents pour vous accueillir, et vous aider à trier vos déchets.**

	PLOUGOULM	CLEDER
LE MATIN	08h45 – 12h00 Fermé le Lundi Matin	08h45 – 12h00 Fermé le Lundi Matin
L'APRES MIDI	13h30 – 17h30	13h30 – 17h30

Rappels : Suite à différentes incivilités, nous vous rappelons que les poubelles enterrées ne sont pas des bennes à déchets vert. Il est également interdit de déposer vos déchets au pied de celles-ci.

DÉBLAIS, GRAVATS	terre, carrelage, parpaings, ardoises, béton, brique,verre non recyclable (miroirs, fenêtres) ...
MÉTAUX	vélos, grillages, casseroles, tuyaux, tôle...
ENCOMBRANTS, TOUT VENANT	revêtements de sols, plâtre, objets en plastique (jouets, tuyaux) ...
DÉCHETS MÉNAGERS SPECIAUX	huiles de vidange, batteries, peintures, solvants, produits de jardinage et bricolage ...
CARTONS	propres et pliés

DÉCHETS ÉLECTRIQUES OU ELECTRONIQUES	lave-linges, consoles de jeux, lampes, perceuses, téléviseurs, téléphones, ...
MOBILIER	meubles intérieurs, literie, mobilier de jardin
DÉCHETS VERTS	tontes, taille de haies...
BOIS	palettes, cagettes, planches
TEXTILES	**les propres** : à déposer en sac dans la borne textile. **les souillés** : à déposer dans la benne à encombrants

***DECHETS SPECIFIQUES** (NE SURTOUT PAS LES METTRE AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES)*

Ampoules / néon
Déposez-les en déchetteries ou dans les bornes spécifiques de certains magasins.

Bouteilles de gaz
Consignées ou non, rapportez-les chez les vendeurs.

Capsules Nespresso
Déposez-les dans les déchetteries de Kergoal, Ty Korn et Ruléa, et dans les boutiques référencées.

Cartouches d'encre
Déposez-les dans les déchetteries de Kergoal, Ty Korn et Ruléa ou dans un point de collecte.

Déchets de soins (seringues...)
Stockez-les dans une boîte sécurisée (boîtes à retirer en pharmacie), que vous déposerez dans les 2 déchetteries : Kergoal et Ty Korn.

Huiles de friture
Déposez-les en déchetteries ou dans les bornes spécifiques de certains magasins.

Médicaments
Déposez-les (périmés ou non),sans emballage chez un pharmacien.

Piles
Déposez-les en déchetterie, ou dans les bornes spécifiques en magasin.

Radiographies
Déposez-les en déchetteries, sans leur pochette

Thermomètre à mercure
Déposez-les en déchetteries.

***DECHETS REFUSÉS EN DECHETTERIE** (POUR LESQUELS DES FILIÈRES SPÉCIFIQUES EXISTENT)*

Amiante
Bouteilles de gaz
Cadavres d'animaux
Carburants
Carcasses de voiture ou camion
Déchets anatomiques ou infectieux
Explosifs
Extincteurs
Graisses et boues de station d'épuration
Pneus
Produits radioactifs

Haut-Léon Communauté

ACCEUIL DE LOISIRS DE SIBIRIL

ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE & JEUNESSE Sibiril

Vacances D'automne
Du 19 au 30 Octobre 2020

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf du Finistère

	3 à 5 Ans		6 à 12 Ans	
	Matin	Après-Midi	Matin	Après-midi
Lundi	Décoration du centre	Jeux de relaxations	Décoration du centre	Jeux de relaxations
Mardi	Activités Manuelle	Parcours de Motricités	Ateliers Créatif	Grand Jeu « Le chaudron de la Sorcière »
Mercredi	Cuisine	Film	Cuisine	Film
Jeudi	Peinture de l'Automne	Sortie à Menez-Meur	Bricolage de l'Automne	Sortie à Menez-Meur
Vendredi	Jeux Libres	Blagues et devinettes	Jeux Libres	Blagues et devinettes
Lundi	Décoration du centre	Parcours sensoriels	Décoration du centre	Parcours sensoriels
Mardi	Peinture d'Halloween	Ballade au Guillec	Bricolage d'Halloween	Ballade au Guillec
Mercredi	Cuisine	Eveil des sens	Cuisine	Fort Boyard
Jeudi	Piscine à Saint pol de Léon	Lecture de conte	Piscine à Saint pol de Léon	Fabrication de Jeux de Poche
Vendredi	Jeux Libres	Jeux coopératifs	Jeux Libres	Jeux coopératifs

ENIGME
Que s'est-il passé le 23 septembre 1913 ?
Réponse du mois de septembre 2020 : ROLAND GARROS traverse la méditerranée en avion





Edito

Sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Léon-Trégor s'est construit progressivement dans la concertation et avec la nécessité de rassembler les acteurs de tous horizons autour de différents enjeux liés à l'eau. Les documents officiels, opposable au tiers, fruits de ce travail conséquent, ont été validés par les services de l'Etat récemment. Pour être efficace et pragmatique dans la mise en œuvre, la CLE a hiérarchisé les différentes mesures et actions au travers d'une feuille de route ambitieuse. Celle-ci a été élaborée pour une période de 6 ans de manière collective avec différents acteurs du territoire et décrit les objectifs et les échéances pour y parvenir. Cette feuille de route donne le cap, précise les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi. Tout au long de cette période, la CLE s'assurera du respect et du suivi des engagements inscrits dans ce document où sept objectifs prioritaires ont été retenus :

- Préserver le littoral,
- Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels,
- Sécuriser la ressource en eau,
- Lutter contre les inondations,
- Lutter contre les submersions marines et l'érosion côtière,
- Mettre en œuvre le SAGE.

Jamais un tel travail n'avait été réalisé sur notre territoire, l'eau est primordiale à la santé, l'économie, la biodiversité et contribue au bien être de chacun. L'eau est un bien universel, précieux et fragile. Pour la protéger œuvrons tous au quotidien pour améliorer sa qualité et préserver sa ressource.

Stéphane LOZDOWSKI
Président du Syndicat Mixte du Haut-Léon
Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor

Le SAGE Léon-Trégor : Un projet de territoire fédérateur

Un outil de planification locale de l'eau

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification dans le domaine de l'eau qui doit répondre au Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE) et à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SAGE est constitué de deux documents principaux – le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement.

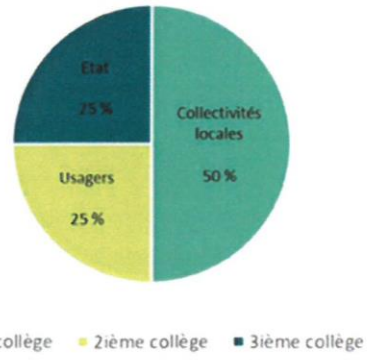
Planifie, recommande et encadre

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs à atteindre, en prenant compte l'ensemble des usages de l'eau, en identifiant et en protégeant les milieux aquatiques sensibles et en définissant des actions de développement et de protection de la ressource en eau.

Mobilise de nombreux acteurs

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Véritable noyau décisionnel, la CLE, présidée par un élu local, se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, ...), l'Etat et ses établissements publics.

La Commission Locale de l'Eau



SAGE et Structure porteuse, quelles articulations ?

Il n'y a pas d'opposition entre ces deux outils mais de la complémentarité. Outil stratégique, le SAGE définit le cadre pour la politique locale de l'eau. Il permet notamment de déterminer des objectifs précis de qualité et d'utilisation de la ressource en eau et de disposer de moyens réglementaires pour les atteindre.

Au travers de la CLE, véritable « parlement » local de l'eau, il constitue en outre un lieu de débat, de concertation et de prise de décision. Le SAGE définit une stratégie, des priorités, des actions à mettre en œuvre...

A partir de 2020, le Pays de Morlaix sera la nouvelle structure porteuse et son bras opérationnel. Il permettra de disposer de moyens matériels et financiers pour atteindre les objectifs fixés par le SAGE. La structure porteuse dispose d'une personnalité juridique indispensable !

Syndicat Mixte des bassins du Haut-Léon ⇒ Pays de Morlaix

Logo du SAGE Léon-Trégor

Le Logotype est composé de 3 éléments interdépendants qui symbolisent la dynamique de l'eau entre terre mer et ciel

Les zones humides

Les zones humides sont des espaces riches en biodiversité et génèrent des services environnementaux indéniables (épuration des eaux, zones tampon face aux inondations...). C'est pourquoi ces zones ont été protégées par la mise en place de deux réglementations. L'une européenne, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), l'autre nationale, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) dont les SAGE sont les déclinaisons locales. Désormais l'altération, la dégradation ou la destruction de zones humides dans le cadre de la réalisation d'un aménagement doit faire l'objet d'une autorisation et ces atteintes doivent être compensées si on ne peut les éviter ou les réduire. L'équipe du SAGE veille à ce que la réglementation soit bien appliquée et met tout en œuvre pour que ces milieux soient préservés.



D'où vient l'eau du robinet ?

Ouvrir son robinet, une action que nous réalisons quotidiennement. Mais comment l'eau arrive jusqu'à nous ?

Au final, l'eau potable est chez vous ! Mais avant cela, elle passe par plusieurs étapes :

- Pluie, ruissellement vers les cours d'eau et infiltration vers les nappes souterraines
- Prélèvement dans le milieu naturel par un captage d'eau
- Traitement par une usine de potabilisation
- Stockage et mise sous pression dans les châteaux d'eau
- Transport dans le réseau d'eau potable

Protéger la zone d'alimentation en eau des captages permet de garantir à la source la qualité de l'eau que l'on boit chaque jour !



Le SAGE concilie.....



les différents usages



Protection des milieux aquatiques



Spécificités d'un territoire

La lettre n° 5 du SAGE Léon-Trégor - Septembre 2020

ZA Mes Menez
29410 Saint-Thégonnec Loc-Eguiner
02 98 79 64 89
www.syndicat-haut-leon.fr

Directeur de la publication : Stéphane Lozdowski
Président du Syndicat Mixte du Haut-Léon
Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor
La cellule d'animation Jocelyn HILIOU et Gaëlle LABAT

Avec la participation financière de

Vos articles à faire paraître pour le prochain bulletin doivent nous parvenir impérativement pour le samedi 31 octobre 2020 dernier délai. Passée cette date, les articles ne seront pas diffusés.